



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

ASSOCIATION EBECOB
3bis rue de la gare
22110 PLOUGUERNEVEL

Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Rennes
Siège social: 3, allée des fougères - CAMPUS DU VINCIN - 56610 ARRADON
S.A.R.L. au capital de 85 000€ - RCS VANNES : 818180572 - Code APE : 6920Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

25 pages

ASSOCIATION EBECOB
3bis rue de la gare
22110 PLOUGUERNEVEL

Exercice clos le 31/12/2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION EBECOB
3bis rue de la gare
22110 PLOUGUERNEVEL

Exercice clos le 31/12/2025

Aux membres de l'Assemblée Générale,

1. – Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association EBECOB relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association EBECOB à la fin de cet exercice.

2. – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels :

Note « Règles et méthodes comptables – Introduction » précisant la première application des Règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-05. Cette nouvelle réglementation correspond à un changement de méthode comptable dont les impacts principaux sont décrits dans cette note.

Note « Etat des provisions – Provisions pour risques et charges » relative à un contentieux prud'homal est en cours avec une ex-salariée de l'association. A date aucun jugement n'a été prononcé.

3.- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Les travaux d'audit ont porté sur l'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. – Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

5. – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

6. - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ARRADON, le 17 juin 2026

Le Commissaire aux comptes

INGENIUM Audit



Philippe CHAMAILLARD

BILAN ACTIF

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0.23		0.44
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	4 453.00	3 867.44	585.56		1 418.11	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				27.46		18.17
Terrains						
Constructions	17 865.00	4 264.51	13 600.49		14 791.50	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	23 389.19	7 821.03	15 568.16		15 731.62	
Autres immobilisations corporelles	81 046.29	38 959.92	42 086.37		27 542.00	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				4.76		4.33
Participations	15.00		15.00		15.00	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts	2 563.95		2 563.95		950.00	
Autres immobilisations financières	9 765.00		9 765.00		12 870.00	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	139 097.43	54 912.90	84 184.53	32.44	73 318.23	22.94
Stocks et en-cours	5 944.59		5 944.59	2.29	8 925.84	2.79
Créances				16.67		19.77
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	5 313.65		5 313.65		4 048.45	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	27 652.27		27 652.27		50 056.96	
Charges constatées d'avance	10 281.39		10 281.39		9 058.30	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	126 108.05		126 108.05	48.60	174 161.90	54.50
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	175 299.95		175 299.95	67.56	246 251.45	77.06
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	314 397.38	54 912.90	259 484.48	100	319 569.68	100


 AUDIT
 INGENIUM Audit
 Société de Commissariat aux comptes
 3, allée des fougères 55610 ARRADON
 Tél : 02.97.40.60.10

BILAN PASSIF

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	-5 618.21	-2.17	8 412.37	2.63
Excédent ou déficit de l'exercice	-17 201.61	-6.63	-15 974.10	-5.00
Situation nette (sous-total)	-22 819.82	-8.79	-7 561.73	-2.37
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	40 937.65	15.78	27 327.82	8.55
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	18 117.83	6.98	19 766.09	6.19
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques	10 500.00	4.05	10 500.00	3.29
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)	10 500.00	4.05	10 500.00	3.29
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	82 283.91	31.71	125 336.61	39.22
Emprunts et dettes financières diverses	122.00	0.05	209.00	0.07
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	23 975.15	9.24	27 844.95	8.71
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	123 066.11	47.43	78 320.49	24.51
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 419.48	0.55	3 105.00	0.97
Autres dettes				
Produits constatés d'avance			54 487.54	17.05
TOTAL DES DETTES (IV)	230 866.65	88.97	289 303.59	90.53
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	259 484.48	100	319 569.68	100

ingenium
AUDIT
INGENIUM Audit
Société de Commissariat aux comptes
3, allée des Fougères 56610 ARRADON
Tél : 02.97.40.60.10

COMPTE DE RÉSULTAT

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	2 456.07	2 256.14	199.93	8.86
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	81 050.50	82 742.43	-1 691.93	-2.04
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	108 052.85	70 378.18	37 674.67	53.53
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	770 637.41	681 662.91	88 974.50	13.05
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	70 652.98	27 845.22	42 807.76	153.73
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		10 011.16	-10 011.16	-100.00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1 948.06	2 673.21	-725.15	-27.13
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 034 797.87	877 569.25	157 228.62	17.92
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	26 627.85	25 139.87	1 487.98	5.92
Variation de stocks	2 981.25	-8 925.84	11 907.09	133.40
Autres achats et charges externes	193 659.49	158 088.16	35 571.33	22.50
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	35 536.63	8 535.02	27 001.61	316.36
Salaires	697 202.24	641 316.63	55 885.61	8.71
Cotisations sociales	79 125.10	53 548.01	25 577.09	47.76
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	17 246.29	16 058.37	1 187.92	7.40
Dotations aux provisions		10 500.00	-10 500.00	-100.00
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	226.71	2 255.13	-2 028.42	-89.95
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 052 605.56	906 515.35	146 090.21	16.12
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-17 807.69	-28 946.10	11 138.41	38.48


INGENIUM AUDIT
 Société de Commissariat aux comptes
 3, allée des fougères 55610 ARRADON
 Tél : 02.97.40.60.10

COMPTE DE RÉSULTAT

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation		1 790.77	-1 790.77	-100.00
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé		0.48	-0.48	-100.00
Autres intérêts et produits assimilés	1 780.16		1 780.16	
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 780.16	1 791.25	-11.09	-0.62
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 174.08	1 523.77	-349.69	-22.95
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	1 174.08	1 523.77	-349.69	-22.95
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	606.08	267.48	338.60	126.59
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-17 201.61	-28 678.62	11 477.01	40.02
Produits exceptionnels (V)		12 568.08	-12 568.08	-100.00
Charges exceptionnelles (VI)		1 008.36	-1 008.36	-100.00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		11 559.72	-11 559.72	-100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)		-1 144.80	1 144.80	100.00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 036 578.03	891 928.58	144 649.45	16.22
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 053 779.64	907 902.68	145 876.96	16.07
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-17 201.61	-15 974.10	-1 227.51	-7.68
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature	115 418.54	144 614.17	-29 195.63	-20.19
Prestations en nature				
Bénévolat	1 401.40		1 401.40	
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	116 819.94	144 614.17	-27 794.23	-19.22
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	115 418.54	144 614.17	-29 195.63	-20.19
Prestations en nature				
Personnel bénévole	1 401.40		1 401.40	
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	116 819.94	144 614.17	-27 794.23	-19.22
TOTAL	-17 201.61	-15 974.10	-1 227.51	-7.68

INGENIUM
AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
3, allée des Fougères 55610 ARRADON
Tél : 02.97.40.60.10

Annexe comptable

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

L'objet social de l'entité est :

L'EBE "Entreprise à But d'Emploi" propose aux personnes durablement privées d'emploi un emploi en contrat à durée indéterminée à temps choisi dans le cadre de l'expérimentation territoires zéro chômeur de longue durée. L'EBE produit et vend tout type de biens et services jugés utiles. Elle initie ou prend part à toute initiative susceptible de favoriser le développement de l'emploi et le développement des activités économiques sur le territoire.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

Le but premier de l'EBE est de produire des emplois supplémentaires manquants sur le territoire et adaptés aux personnes privées durablement d'emploi et résidentes du territoire. Ces embauches se font sur proposition du comité local pour l'emploi (CLE)

Les produits sont dits supplémentaires ; à savoir qu'ils ne concurrencent pas les emplois existants sur le territoire et viennent en soutien au tissu économique local.

Les moyens mis en oeuvre sont :

Un site internet a été créé afin de faire connaître l'ensemble des offres de services proposées par l'association. Des flyers sont également utilisés.


AUDIT
INGENIUM Audit
Société de Commissariat aux comptes
3, allée des Fougères 56610 ARRADON
Tél : 02.97.40.60.10

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 259 484.48 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -17 201.61 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 10/04/2026.

L'entité déroge aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, et porte les justifications sur :

- Influence sur la situation financière

Suite à un rescrit fiscal, l'association est sortie de l'assujettissement aux impôts commerciaux à effet du 01/01/2025. En contre partie, elle est devenue redevable de la taxe sur les salaires à compter de cette date

- Influence sur le résultat

Suite à un rescrit fiscal, l'association est sortie de l'assujettissement aux impôts commerciaux à effet du 01/01/2025. En contre partie, elle est devenue redevable de la taxe sur les salaires à compter de cette date

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

À compter du 1er janvier 2025, l'association applique :

- D'une part, les dispositions issues des règlements de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2023-03 du 7 juillet 2023, modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers ;
- D'autre part, le règlement ANC n° 2023-05 du 10 novembre 2023, modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général.

Cette première application impacte principalement l'amortissement des subventions d'investissement et les transferts de charges, dorénavant comptabilisés en exploitation.

Dans le cas présent, l'amortissement des subventions d'investissement représente 7,6 k€, comptabilisés dans le chapitre "Concours publics et subventions d'exploitation" en 2025, alors qu'ils étaient inscrits au chapitre "Produits exceptionnels" en 2024.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

ingenium
AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
3, allée des Feugères 56610 ARRADON
Tél : 02.97.40.60.10

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions	15.00	15 à 20
Installations techniques	5.00	5 à 10
Matériels outillages et industriels	5.00	5 à 10
Matériels outillages	5.00	5 à 10
Aménagements	10.00	10 à 15
Matériel de transport	5.00	3 à 5
Matériel bureau et informatique	3.00	3 à 5
Mobilier	5.00	5 à 8

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode de la valeur vénale

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

Les stocks sont valorisés à 5 945 € au 31 décembre 2025.


AUD.T
INGENIUM Audit
Société de Commissariat aux comptes
3, allée des fougères 55610 ARRADON
TEL : 03 87 45 00 10

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel. En effet, l'association pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

2 456 € de cotisations sont comptabilisées en 2025

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association EBECOB.
- L'association EBECOB est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

INGENIUM
AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
3, allée des figuières 55610 ARRADON
TN : 02.97.40.60.10

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

		V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
			suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles		4 453.00		4 687.80
TOTAL		4 453.00		4 687.80
Immobilisations corporelles				
Constructions sur sol d'autrui		17 865.00		2 625.00
Installations techniques, matériel et outillages industriels		19 652.35		3 736.84
Installations générales, agencements et aménagements divers		5 850.01		24 626.00
Matériel de transport		32 477.17		2 113.82
Matériel de bureau, informatique & mobilier		16 852.31		
Avances et acomptes				594.10
TOTAL		92 696.84		33 695.76
Immobilisations financières				
Autres participations		15.00		
Prêts et autres immobilisations financières		13 820.00		16 077.90
TOTAL		13 835.00		16 077.90
TOTAL GENERAL		110 984.84		54 461.46
	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			4 687.80	4 453.00
TOTAL			4 687.80	4 453.00
Immobilisations corporelles				
Constructions sur sol d'autrui			2 625.00	17 865.00
Inst. techniques, matériel et outillages indust.				23 389.19
Inst. générales, agencements et aménag. divers			259.20	30 216.81
Matériel de transport			613.82	33 977.17
Matériel de bureau, informatique & mobilier				16 852.31
Avances et acomptes			594.10	
TOTAL			4 092.12	122 300.48
Immobilisations financières				
Autres participations				15.00
Prêts et autres immobilisations financières			17 568.95	12 328.95
TOTAL			17 568.95	12 343.95
TOTAL GENERAL			26 348.87	139 097.43

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ingenium
AUDIT
INGENIUM Audit
Société de Commissariat aux comptes
3, allée des Fougères 56610 ARRADON
Tél : 02.97.40.60.10

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			3 034.89	832.55		3 867.44
TOTAL			3 034.89	832.55		3 867.44
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol d'autrui			3 073.50	1 191.01		4 264.51
Inst. tech., mat. et out. industriels			3 920.73	3 900.30		7 821.03
Inst. générales, agencés divers			644.52	1 759.19		2 403.71
Matériel de transport			16 484.88	7 032.33		23 517.21
Matériel de bureau, informatique			10 508.09	2 530.91		13 039.00
TOTAL			34 631.72	16 413.74		51 045.46
TOTAL GENERAL			37 666.61	17 246.29		54 912.90

ETAT DES CRÉANCES

ingenium
AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
3 allée des fougères 55610 ARRADON
Tél : 02.97.40.60.10

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Prêts (1) (2)	2 563.95		2 563.95
Autres immobilisations financières	9 765.00		9 765.00
Actif circulant			
Autres créances clients	5 313.65	5 313.65	
Personnel et comptes rattachés	842.38	842.38	
Taxe sur la valeur ajoutée	179.00	179.00	
Autres impôts, taxes et versements	3 031.50	3 031.50	
Divers	21 000.00	21 000.00	
Charges constatées d'avance	10 281.39	10 281.39	
TOTAL	52 976.87	40 647.92	12 328.95

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	
	INGENIUM AUDIT Société de Commissariat aux comptes 3, allée des fougères 56610 ARRADON Tél : 02.97.40.60.10
	Montant
Exploitation	10 281.39
TOTAL	10 281.39
PRODUITS À RECEVOIR	
	Montant
Autres créances	24 031.50
TOTAL	24 031.50

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Certaines écritures n'ont pas été modifiées sur le logiciel EBP de l'association en 2024 avant le changement d'exercice. Cette remarque n'a pas d'incidence sur le résultat 2025.

À la lecture du projet de comptes et du Fichier des Écritures Comptables (FEC), nous constatons une divergence concernant le report à nouveau. Celui-ci présente un solde débiteur de 5 618,21 €, alors que nos calculs basés sur l'exercice précédent aboutissent à un montant différent :

- Report à nouveau au 31/12/2024 : + 8 412,37 €
- Résultat 2024 : - 15 974,10 €
- Situation nette : - 7 561,13 € (débitrice) cf plaquette financière 2024

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	8 412.37		31 229.17	45 259.75	-5 618.21
Excédent ou déficit de l'exercice	-15 974.10		-17 201.61	-15 175.38	-18 000.33
Subventions d'investissement	27 327.82		23 048.65	9 438.82	40 937.65
TOTAL	19 766.09		37 076.21	39 523.19	17 319.11


AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
3, allée des Feugères 55610 ARRADON
Tél : 02.97.40.60.10

ETAT DES PROVISIONS

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risque pour un litige prud'homal a été constaté sur les exercices passés à hauteur de 10 500€ en début d'exercice.
Le risque n'a pas évolué sur la période 2025.

ingenium
AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
3, allée des Fougères 55610 ARRADON
Tél : 02.97.40.60.10

TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Un litige prud'homal est en cours avec l'ancienne directrice de l'association. Cette personne réclame des indemnités à hauteur de 171952€. Une provision correspondant à 3 mois de salaires a été comptabilisée.

	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisée	Non utilisée	

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	82 283.91	52 837.91	29 446.00	
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	122.00	122.00		
Fournisseurs et comptes rattachés	23 975.15	23 975.15		
Personnel et comptes rattachés	50 790.55	50 790.55		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 798.06	32 798.06		
Autres impôts et taxes assimilées	38 948.44	38 948.44		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 419.48	1 419.48		
TOTAL	230 337.59	200 891.59	29 446.00	

ingenium
AUDIT
INGENIUM Audit
Société de Commissariat aux comptes
3, allée des Feugères 56610 ARBODON
Tel : 02.97.40.60.10

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	
	Montant
CHARGES À PAYER	
	Montant
Emprunts et dettes financières divers	122.00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 930.80
Dettes fiscales et sociales	100 545.43
TOTAL	104 598.23


AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
3, allée des Feugères 59610 ARRADON
Tél : 02.97.40.60.10

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variation de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
Montant nominal				
Affectées à des biens renouvelables				
Subvention Malakoff véhicule Ford	30 000.00			30 000.00
Subvention épicerie mobile		20 000.00		20 000.00
Subvention RQTH fauteuil bureau	2 991.00			2 991.00
Subvention Agefiph fauteuil repose pieds	1 505.00			1 505.00
Subvention RQTH azergo buerou	1 468.00			1 468.00
Subvention équipement cuisine	6 000.00			6 000.00
SubventionAgefiph aménagement poste	1 160.00			1 160.00
Subvention Fipu aménagement poste	3 367.00			3 367.00
TOTAL	46 491.00	20 000.00		66 491.00
Quotes-parts virées au résultat				
Affectées à des biens renouvelables				
Subvention Malakoff véhicule Ford	15 781.00	6 000.00		21 781.00
Subvention RQTH fauteuil bureau	1 203.00	598.00		1 801.00
Subvention Agefiph fauteuil repose pieds	605.00	301.00		906.00
Subvention RQTH azergo buerou	361.00	210.00		571.00
Subvention équipement cuisine	829.00	414.00		1 243.00
SubventionAgefiph aménagement poste		21.00		21.00
Subvention Fipu aménagement poste		60.00		60.00
TOTAL	18 779.00	7 604.00		26 383.00

ingenium
AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
3, allée des Fougères 55610 ARRADON
Tél : 02.97.40.60.10

ENGAGEMENTS

ingenium
AUDIT
INGENIUM Audit
Société de Commissariat aux comptes
3, allée des Feugères 56610 ARRADON
TN : 02.97.40.60.10

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Les indemnités de fin de carrière n'ont pas été provisionnées au bilan.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
--	-------	-----------	---------	---------------	-----------------------	---------

LES EFFECTIFS

EFFECTIFS MOYENS		
	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	3.00	3.00
Agents de maîtrise	2.00	2.00
Employés et techniciens	28.00	28.00
PERSONNEL SALARIÉ	33.00	33.00

ingenium
AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
3, allée des Fougères 56610 ARRADON
Tél : 02.97.40.60.10

COMMENTAIRE

Les honoraires du commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 2080€ hors taxe.

 **Ingenium**
AUDIT
INGENIUM Audit
Société de Commissariat aux comptes
3, allée des Fougères 56610 ARRADON
Tél : 02.97.40.60.10



Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Rennes
Siège social : 3, allée des fougères - CAMPUS DU VINCIN - 56610 ARRADON
S.A.R.L. au capital de 85 000€ - RCS VANNES : 818180572 - Code APE : 6920Z